

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Bluteau, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 02-03 du 8 juillet 2020

AIDE AU FILM COURT EN SEINE-SAINT-DENIS POUR L'ANNÉE 2020 – 1ÈRE SESSION – BOURSES, CONVENTIONS ET SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subventions présentées par les réalisateurs et leurs producteurs pour la première session 2020 du dispositif d'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention aux sociétés de productions suivantes :

- 15 000 euros à la société de production Kidam pour la production du film 80 000 ans, réalisé par Christelle Lheureux,
- 8 000 euros à la société de production Origine Films pour la production du film Abada, réalisé par Jean-Benoît Ugeux,
- 15 000 euros à la société Trois Brigands production pour la production du film Blanc Ninja, réalisé par Esther Mysius et Camille Rouaud,
- 15 000 euros à la société de production Kafard Films pour la production du film Le palais oriental, réalisé par Liana Kassir,



- 15 000 euros à la société de production L'Endroit pour la production du film Random patrol, réalisé par Yohan Guignard,
- 15 000 euros à la société de production Pierre-Edouard Dumora pour la production du film Le Transformateur, réalisé par Pierre-Edouard Dumora ;

- APPROUVE, pour la réalisation des films susnommés, les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec:

- la réalisatrice Christelle Lheureux et la société de production Kidam,
- le réalisateur Jean-Benoît Ugeux et la société de production Origine Films,
- les réalisatrices Esther Mysius et Camille Rouaud et la société de production Trois Brigands production,
- la réalisatrice Liana Kassir et la société de production Kafard Films,
- le réalisateur Yohan Guignard et la société de production L'Endroit,
- le réalisateur Pierre-Edouard Dumora et la société de production Pierre-Edouard Dumora ;

- ALLOUE une bourse au développement aux réalisateurs suivants, pour des nouveaux projets de films :

- 1 679 euros à Christelle Lheureux, réalisatrice,
- 2 000 euros à Jean-Benoît Ugeux, réalisateur,
- 839 euros à Esther Mysius, réalisatrice,
- 839 euros à Camille Rouaud, réalisateur,
- 1 679 euros à Liana Kassir, réalisatrice,
- 1 679 euros à Yohan Guignard, réalisateur,
- 1 679 euros à Pierre-Edouard Dumora, réalisateur ;

- APPROUVE les conventions à conclure avec les réalisateur.trice.s Christelle Lheureux, Jean-Benoît Ugeux, Esther Mysius, Camille Rouaud, Liana Kassir, Yohan Guignard, Pierre-Edouard Dumora, dont projets ci-annexés ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.